

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue virtuellement le 3 mai 2021 à 20 heures.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette présent par vidéoconférence et à laquelle les Conseillers suivants sont présents, également par vidéoconférence :

M. Ghislain Lachance	
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, par vidéoconférence

Il a été ordonné et statué ce qui suit :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11683)

Considérant le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclarait l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours et qui a été prolongé depuis ;

Considérant l'arrêté # 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ;

Considérant l'arrêté # 2020-029 du 26 avril modifiant les conditions du processus des séances d'un Conseil municipal en exigeant que celles-ci soient enregistrées afin de les rendre disponibles aux citoyens et ainsi leur permettre de connaître la teneur des décisions prises ;

Considérant l'annonce faite par le Gouvernement du Québec le 28 septembre 2020, qui décrétait la Capitale-Nationale, dont la Côte-de-Beaupré fait partie, une zone rouge à fort risque de propagation de la Covid-19, soit selon le décret 1020-2020 ;

Considérant la volonté exprimée par tous les membres du Conseil municipal de vouloir protéger leur santé et celle des citoyens de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence, que cette séance soit enregistrée de façon audio et qu'elle soit publiée sur le site Internet de la Municipalité.

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités

4. Dépôt du rapport financier 2020 du vérificateur externe
5. Acceptation du rapport financier 2020 du vérificateur externe
6. Adoption du second projet de règlement # 537-2021 – modification du règlement de zonage # 497-2017
7. Avis de motion – modification du règlement de circulation # 486-2016
8. Adoption du projet de règlement # 538-2021- modification du règlement de circulation # 486-2016
9. Autorisation de vacances – Mme Sylvie Verreault
10. Appui et autorisation de passage à l'évènement Québec Méga Trail 2021
11. Achat d'un nouvel ordinateur pour la Directrice de l'urbanisme
12. Dépôt de projet au programme FRR 2021 de Développement Côte-de-Beaupré
13. Analyse de fumée sur réseau d'eaux usées – rang St-Elzéar
14. Mandat à Tétra Tech – mise à jour dossier chemin du Curé pour aide financière PAVL
15. Demande d'aide financière au PAVL – volet soutien
16. Mandat à l'arpenteur – relevé de sol pour le projet de la passerelle
17. Avis de motion – modification règlement de gestion contractuelle
18. Adoption du règlement # 539-2021 – modification du règlement # 534-2020 sur la gestion contractuelle
19. Subvention Covid-19
20. Correspondances et divers
21. Paiement des comptes
22. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 11684)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 6 avril 2021 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal que des rencontres ont eu lieu avec le Comité du patrimoine bâti en avril et que plusieurs informations seront données dans les semaines à venir. Il mentionne aussi qu'une rencontre a eu lieu avec différents intervenants dans un projet de modernisation des bacs bleus avec une vision de réunir les différentes collectes, soient : recyclage, ordures et matières putrescibles.

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, dépose aux élus municipaux le rapport du vérificateur externe monsieur Pierre Racine, pour l'année 2020.

Des explications pertinentes ont été données au Conseil municipal, par monsieur Racine, lors d'une rencontre de travail précédente.

5. ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2020 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE (Rés. # 11685)

Considérant que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, a déposé aux élus municipaux, pour la tenue de la présente assemblée, le rapport du vérificateur externe monsieur Pierre Racine pour l'année 2020 et que celui-ci a donné les explications pertinentes au Conseil municipal ;

Considérant que le Conseil municipal a pu prendre connaissance de ce rapport et est en accord avec le contenu dudit rapport ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

D'accepter le rapport financier 2020 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps
préparé par monsieur Pierre Racine, c.a. et ce, tel que présenté.

6. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 537-2021
Modification au règlement de zonage # 497-2017 (Rés. # 11686)

Considérant que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage # 497-2017
de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19
des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement ;

Considérant que la Municipalité souhaite agrandir la caserne du service incendie
située au 3 rue Leclerc ;

Considérant que l'agrandissement empièterait sur le terrain de l'Hôtel de ville situé
au 5 rue Leclerc, sans un remembrement des lots ;

Considérant que la caserne du service incendie et l'Hôtel de ville sont des
« Services publics (Pa) » en vertu du chapitre 4 du règlement de zonage intitulé
Classification des usages ;

Considérant qu'il n'est pas inhabituel de retrouver deux bâtiments principaux
d'usage public sur un même terrain ;

Considérant que le projet de règlement a été présenté au Comité consultatif
d'urbanisme le 18 mars 2021 et que celui-ci a recommandé favorablement cette
modification de zonage ;

Considérant qu'un avis de motion ainsi que l'adoption d'un premier projet de
règlement ont régulièrement été donnés à la séance du conseil du 6 avril 2021 ;

Considérant qu'un avis public de consultation écrite a dûment été affiché et publié
selon ce qui est prévu afin d'informer les citoyens du changement en question ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le second projet de règlement # 537-2021 pourvoyant à modifier le règlement
de zonage # 497-2017 afin d'autoriser deux bâtiments principaux d'usage
« Services publics » sur un même terrain soit et est adopté.

Que le présent projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au
long reproduit.

7. AVIS DE MOTION
Modification du règlement de circulation # 486-2016 (Avis # 11687)

Je soussigné, Éric Lachance, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une
assemblée, un règlement pourvoyant à modifier un article du règlement de
circulation # 486-2016 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

M. Éric Lachance

8. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 538-2021
Modification du règlement de circulation # 486-2016 (Rés. # 11688)

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge nécessaire et dans l'intérêt public d'adopter un règlement afin de décréter des nouvelles normes en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière ;

Considérant que, par le fait même, le Conseil municipal désire rationaliser les normes déjà existantes et les rendre compatibles avec le Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) ;

Considérant que le Conseil municipal juge nécessaire de modifier et d'ajouter certaines règles afin d'assurer plus de sécurité aux piétons à certains endroits, dont notamment à l'intersection de la rue Leclerc et de l'avenue Marcel-Legendre ainsi que l'intersection de l'avenue Royale et de la rue Asselin ;

Considérant que, pour la sécurité des usagers de la route et des piétons, il devient nécessaire de modifier et d'ajouter certaines modifications au niveau de la circulation sur le territoire de la Municipalité ;

Considérant qu'avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à cette séance régulière du Conseil municipal du 3 mai 2021 ainsi que les explications s'y rattachant ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le projet de règlement # 538-2021 régissant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soit et est adopté.

Que le présent projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

Les modifications apportées sont :

- ajout d'un arrêt obligatoire toutes directions à l'intersection de la rue Leclerc et de l'avenue Marcel-Legendre ;
- ajout d'un arrêt obligatoire toutes directions à l'intersection de l'avenue Royale et de la rue Asselin ;
- abaisser la limite de vitesse sur l'avenue Royale Village de la halte d'observation jusqu'au 227, de 60 km/h à 50 km/h.

9. AUTORISATION DE VACANCES – MME SYLVIE VERREAULT
(Rés. # 11689)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser madame Sylvie Verreault, secrétaire, à prendre trois (3) semaines de vacances consécutives à l'été 2021. Les semaines seront établies et décidées en consensus avec les autres employés de bureau de la Municipalité.

10. APPUI ET AUTORISATION DE PASSAGE À L'ÉVÈNEMENT QUÉBEC
MÉGA TRAIL 2021 (Rés. # 11690)

Considérant la demande déposée par les organisateurs de l'évènement Québec Méga Trail 2021 dans le but de tenir la course du Championnat Canadien d'Ultra trail et qui traverserait la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que les organisateurs aimeraient profiter des installations au parc des loisirs pour bonifier leur évènement auprès des participants ;

Considérant que les organisateurs ont déjà rencontré et reçu l'autorisation d'autres organismes comme le Sentier des Caps et le Massif afin que leur parcours traverse certains sentiers ;

Considérant que l'organisme en charge de cette organisation a confirmé à la Municipalité qu'il verra à respecter et à faire respecter les normes et consignes de sécurité sanitaire en lien avec la pandémie ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie les organisateurs de l'évènement Québec Méga Trail 2021 et autorise ceux-ci à traverser la Municipalité à certains endroits, tels que présentés dans leur carte du parcours. De plus, les organisateurs pourront utiliser les installations au parc des loisirs afin de créer une zone populaire qui servira de ravitaillement et de repos pour les coureurs. Cette activité aura lieu du 12 au 15 août et devra être organisée en collaboration avec les responsables de la Municipalité.

11. ACHAT NOUVEL ORDINATEUR
Directrice de l'urbanisme (Rés. # 11691)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur pour la Directrice de l'urbanisme. L'achat de l'équipement sera fait auprès de la compagnie 6Tem Ti au coût de 1 878,96 \$ plus taxes. La configuration et l'installation seront également effectuées par cette même compagnie mais sont comprises dans l'entente de support que la Municipalité possède déjà avec ladite compagnie.

12. DÉPÔT DE PROJET AU PROGRAMME FRR 2020
Développement Côte-de-Beaupré (Rés. # 11692)

Considérant le programme d'aide financière FRR 2021 de Développement Côte-de-Beaupré ;

Considérant le désir du Conseil municipal de diversifier l'offre de services des loisirs au parc des loisirs et ce, même en dépit de la situation de pandémie de Covid-19 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps désire déposer une demande d'aide financière au programme FRR 2021 de Développement Côte-de-Beaupré afin de réaliser des travaux au parc des loisirs et ainsi diversifier l'offre de services de loisirs pour toute la population.

Que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tout document en lien avec cette demande.

13. ANALYSE DE FUMÉE SUR RÉSEAU D'EAUX USÉES
Rang St-Elzéar (Rés. # 11693)

Considérant que la limite des installations de pompage du réseau d'eaux usées du poste de pompage 3 (PP3) est atteinte lors de fortes pluies, comme celles survenues les 25 et 26 décembre derniers et ce, malgré le nombre limité de branchements dans ce secteur ;

Considérant qu'il est important de vérifier les branchements des résidences dans ce secteur afin de s'assurer qu'il n'y a pas de branchement pluvial sur le réseau d'eaux usées afin de limiter l'apport en eau ;

Considérant certaines démarches effectuées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier dans ce dossier et de l'offre de services déposée par la compagnie Can Explore afin de réaliser des tests par essai de fumée sur le réseau ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps mandate la firme Can Explore afin de réaliser des tests par essai de fumée sur le réseau d'eaux usées du rang St-Elzéar Est jusqu'au puits d'eau potable PE-1 et de la rue du Pont, du côté Nord. Le prix de ce mandat est 2 250 \$ plus taxes. Un avis devra être envoyé aux propriétaires concernés afin de les aviser de ces tests.

14. MANDAT À TÉTRA TECH

Mise à jour dossier chemin du Curé pour aide financière PAVL (Rés. # 11694)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a toujours pour objectif de réaliser des travaux sur le chemin du Curé afin de rendre ce chemin conforme sur une surface asphaltée ;

Considérant que, depuis quelques années, la Municipalité a fait exécuter plusieurs études, plans et documents afin de préparer une demande d'aide financière le moment venu ;

Considérant que le programme d'aide financière nommé « PAVL - volet soutien » est devenu disponible et vise des travaux admissibles identiques à ce que la Municipalité veut réaliser sur le chemin du Curé ;

Considérant que certains documents doivent être mis à jour afin de déposer la demande d'aide financière à ce programme avant le 31 mai 2021 ;

Considérant l'offre de services que la compagnie Tétra Tech QI a fait parvenir afin de réaliser ces mises à jour ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre de services déposée par la firme Tétra Tech QI au montant forfaitaire de 7 000 \$ plus taxes afin de réaliser les mises à jour nécessaires et de monter les documents manquants et accompagner la Municipalité pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « PAVL - volet soutien ». Monsieur Carl Pelletier de cette firme agira à titre de représentant de la Municipalité auprès du ministère dans le cadre de cette demande.

Que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire trésorier, soit et est autorisé à signer tout document en lien avec ce mandat.

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAVL – VOLET SOUTIEN (Rés. # 11695)

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps a pris connaissance des modalités d'application du volet soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet soutien ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que le Conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère ;

Considérant que le Conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimé détaillé du coût des travaux ;

Considérant que le chargé de projet engagé, soit M. Carl Pelletier de la firme Tétra Tech, agira à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps auprès du ministère dans le cadre de ce projet ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise la présentation d'une demande d'aide financière au programme PAVL - volet soutien pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire trésorier, soit et est autorisé à signer tout document en lien avec cette demande.

16. MANDAT À L'ARPENTEUR

Relevé de sol pour le projet de la passerelle (Rés. # 11696)

Considérant que le projet de construction de la passerelle a reçu une réception favorable auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et que nous devons respecter certaines conditions afin d'obtenir l'aide financière liée à ce projet ;

Considérant qu'une rencontre de terrain a eu lieu avec une firme afin de voir à mettre à jour le projet en question ;

Considérant que, pour que la firme d'ingénieurs et d'architectes puisse avancer dans ce projet et mettre à jour des plans et des estimations plus précises, nous devons avoir en main un relevé d'arpentage des niveaux de sol tout autour du terrain visé ;

Considérant la proposition qu'une firme d'arpenteurs a déposée afin de réaliser ce mandat ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Lefrançois Arpenteurs-géomètres afin de réaliser un relevé des niveaux de sol tout autour du terrain visé par l'installation du projet de la passerelle. Le coût de ce mandat est de 400 \$ plus taxes selon l'estimation faite par l'arpenteur, mais pourra être ajusté selon le nombre de points relevés requis exactement, en plus ou en moins.

17. AVIS DE MOTION

Modification du règlement # 534-2020 sur la gestion contractuelle
(Avis # 11697)

Je soussigné, Christian Lebel, Conseiller, donne avis que je présenterai, lors d'une assemblée, un règlement pourvoyant à modifier un article du règlement de gestion contractuelle # 534-2020 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

18. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 539-2021
Modification au règlement # 534-2020 sur la gestion contractuelle
(Rés. # 11698)

Considérant le règlement # 534-2020 sur la gestion contractuelle qui a été adopté le 1^{er} février 2021 conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ;

Considérant la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) qui a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

Considérant que, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;

Considérant qu'avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à cette séance régulière du Conseil municipal du 3 mai 2021 ainsi que les explications s'y rattachant ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le projet de règlement # 539-2021 modifiant le règlement # 534-2020 sur la gestion contractuelle dans la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soit et est adopté.

Que le présent projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

19. SUBVENTION COVID-19 (Rés. # 11699)

Considérant qu'en 2020, la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a reçu du gouvernement une aide financière afin d'éponger les frais supplémentaires engendrés par la Covid-19 ;

Considérant que l'aide financière reçue était de l'ordre de 98 641 \$, que la Municipalité se devait de tenir compte dans ses rapports financiers 2020 et 2021 ;

Considérant la résolution # 11602 adoptée le 11 janvier 2021 qui confirmait la volonté du Conseil municipal de répartir cette aide financière de la façon suivante :
- année 2020 = 30 000 \$
- année 2021 = 68 641 \$;

Considérant que, pour des raisons comptables, le montant total reçu en 2020 de 98 641 \$ doit être inscrit dans le rapport financier 2020 et qu'il doit ensuite être transféré par résolution pour être réaffecté de la façon dont il a été prévu au budget 2021 et selon la résolution # 11602 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps décide d'affecter un montant de 68 641 \$ au budget courant 2021 de la Municipalité, montant du surplus accumulé au 31 décembre 2020 dont l'aide financière totale reçue en lien avec la Covid-19 y était inscrit, selon le rapport financier 2020 préparé par le vérificateur externe ; montant tel que prévu selon la résolution # 11602 du 11 janvier 2021.

20. CORRESPONDANCES ET DIVERS

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une liste de modifications à certaines clauses d'assurances générales de la Municipalité venant de la MMQ.
- Le dépôt du profit de la vente de l'ancien camion Dodge Ram 2012 aux encans Ritchie, au montant net de 7 570 \$, soit après le paiement de différents frais à Ritchie.
- Un accusé réception du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour la demande de modification cadastrale que la Municipalité a déposée.

21. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11700)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d'avril 2021 et totalisant la somme de 122 183,52 \$.

Salaires

Pér. du 04/04 au 10/04	14 008,47 \$	Pér. du 11/04 au 17/04	7 990,67 \$
Pér. du 18/04 au 24/04	6 598,05 \$	Pér. du 25/04 au 01/05	7 067,56 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES PAR ÉCRIT

Monsieur le Maire mentionne qu'il n'a reçu aucune question du public avant la séance, de façon écrite.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 11701)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 36.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier